Image not found or type unknown

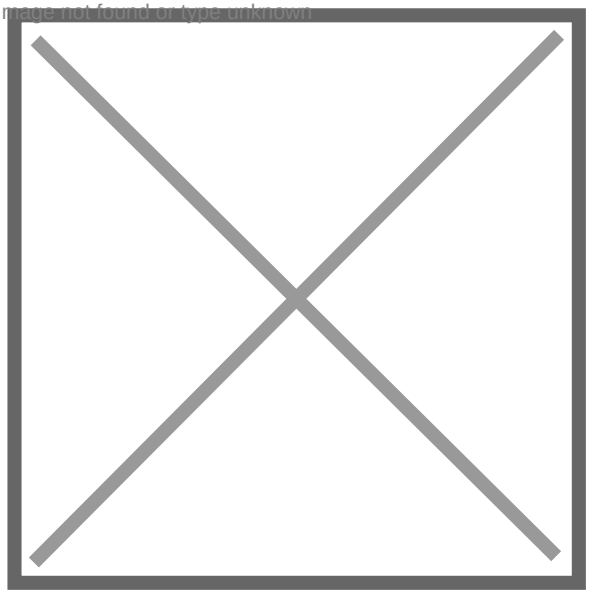

Comment se débarasser des affaires de l'autre après séparation

Par **Snoopy**, le **12/10/2008** à **22:00**

Bonjour,

Je vous explique mon cas, assez compliqué je l'avoue.

Je me suis séparée d'une personne il y a quelques mois et, avant cette séparation, cette personne avait amené nombre de ses affaires (des meubles entre autre), à mon domicile.

Il se trouve qu'actuellement, cette personne n'a pas de domicile attitré (hp) et que je n'ai aucun endroit où je pourrais déposer ses affaires qui m'encombrent et ne m'aident pas à tourner la page.

Que puis-je faire?
Est-il possible, par exemple, de les déposer dans un garde meuble et que celui-ci envoie la facture à la personne (il est impensable que je paie pour une telle garde)?

J'imagine que je n'ai pas le droit de jeter ces affaires. Si vous avez un conseil, je vous en remercie d'avance.

Sandrine

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés